79e Année. — N° 78. Le numéro : 25 centimes LUNDI 19 MARS 1934.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Le Dimanche du Roubaix-Tourcoing — Hebdomadaire — illustré — Dix pages d'actualité de contes et deux feuilletons intéressants — 20 cent. à tous nos vendeurs et dépositaires.

ABONNEMENTS — Nord et Limitrophes : 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00 — Autres départements : 3 mois, 23.00 ; 6 mois, 45.00 ; 1 an, 80.00 — Belgique : 3 mois, 25.00 ; 6 mois, 48.00 ; 1 an, 90.00 — Union Postale : Tarif A : 3 mois, 35.00 ; 6 mois, 70.00 ; 1 an, 140.00 — Tarif B : 3 mois, 50.00 ; 6 mois, 100.00 ; 1 an, 200.00

REDACTION et ANNONCES : ROUBAIX, 69 à 71, Grande-Rue. Tél. 237.32, 237.36, 237.34. — TOURCOING, 24, rue Carnot. Tél. 87. — LILLE, 5, rue Faidherbe. Tél. 289.21. — PARIS, 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 08.48. — MOUSCRON, 105, rue de la Station. Tél. 3.44.

CHEQUES POSTAUX ET LILLE

Les réputées bières MUNICH de la Grande Brasserie de Lille

"Nous allons vers une nouvelle politique et une nouvelle économie" déclare M. Mussolini

Rome, 18 mars. — Plus de cinq mille personnes sont groupées dans le théâtre de l'Opéra pour entendre le discours que M. Mussolini prononce devant la seconde assemblée quinquennale.

La salle a reçu le même décor qu'il y a cinq ans.

Dans la salle, se trouvent les représentants du Gouvernement, les maréchaux, les généraux, les amiraux, les préfets, les magistrats, etc...

Un détachement de mille fascistes parti du Palais du Licteur, a traversé la ville, portant en tête le fanion du parti.

Salués par les acclamations d'une foule nombreuse, le long des artères principales de la ville, les fascistes arrivent à l'Opéra et déposent le fanion du parti à côté de la place qu'occupera tout à l'heure le Duce.

Celui-ci arrive à 11 heures. Les trompettes sonnent le « Garde à vous ».

Une acclamation indescriptible accueille le chef du Gouvernement qui, après le salut à la romaine, prend la parole.

M. Mussolini commence ainsi son discours :

— Ceci est la seconde assemblée quinquennale : la troisième a lieu en 1939, la quatrième en 1944, la cinquième en 1949, et ainsi de suite.

Les acclamations accueillent cette promesse. Le duce évoque ensuite l'histoire du fascisme et des sacrifices accomplis.

— Ces sacrifices, dit-il, nous donnent pour mission de défendre l'héritage des morts. Le fascisme de physionomie italienne est devenu une physionomie universelle. Le fascisme a deux aspects : l'un négatif, l'autre positif. Seuls, ceux qui admettent le deuxième aspect nous intéressent. Dans son aspect négatif, il est la liquidation des formules politiques passées ; il suffit de regarder autour de soi pour se convaincre que l'œuvre négative est réalisée. Les principes du siècle dernier ont été féconds et grands. Ils sont morts désormais. Ils ne plaisent plus aux jeunes. Les groupements d'intérêts, les tentatives désespérées n'empêcheront pas l'inévitable. Nous allons vers une nouvelle politique et une nouvelle économie.

Après la Rome des Césars, la Rome des papes, voici la Rome du fascisme. Cent douze millions ont été dépensés pour lui rendre sa splendeur. Le fascisme réalisera les conditions nécessaires à la morale et à l'hygiène. Les paysans auront des maisons saines.

Bien que cette assemblée ne soit pas le siège indiqué pour faire un examen de la politique internationale, je veux tout au moins examiner les rapports de l'Italie avec ses voisins immédiats.

Avec la France, les rapports généraux se sont améliorés ; mais il faut dire qu'aucun des problèmes, grands et petits, qui se posent, depuis quinze ans, entre les deux pays, n'a reçu de solution.

Il faut cependant ajouter que l'atmosphère morale s'est améliorée et qu'il faut considéré cela comme une réalisation d'une condition favorable pour des développements ultérieurs.

Le principe de la réforme de la Société des Nations a été presque universellement accepté. La réforme ne peut être opérée qu'après la conclusion de la conférence du désarmement ; car si la conférence devait échouer, il n'y aurait même pas besoin d'enregistrer le décès de la Société des Nations.

M. Mussolini a conclu en rappelant que les objectifs historiques de l'Italie sont l'Asie et l'Afrique. « Il y a peu à faire en presque rien, dit-il au Nord, rien à l'Ouest. Des communications rapides unissent l'Italie à l'Afrique et à l'Asie. Il ne s'agit pas pour l'Italie, de conquêtes territoriales.

» Que tous ceux qui sont près et ceux qui sont loin le sachent. Il s'agit d'une expansion spirituelle et naturelle, afin d'activer la mise en valeur des ressources de l'Afrique et de l'Asie, afin d'y répandre les bienfaits de la civilisation.

» Tout le peuple, que je sens, en ce moment, autour de moi, est unanime. Il le montrera, encore une fois, dimanche prochain, aux armes. L'antifascisme est mort. »

A 11 h. 40, la fin du discours est saluée par des acclamations sans fin de toute la salle debout.

La réponse française à l'Angleterre sur le désarmement

On sait que M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a soumis au Conseil des ministres, le texte de la réponse française au memorandum britannique du 29 janvier dernier.

Cette réponse déceva peut-être un peu, mais ne surprendra point l'Angleterre qui ne pouvait guère se faire d'illusions sur ses propositions, qui superposaient les risques d'un réarmement autorisé de l'Allemagne aux risques d'un plus large désarmement exigé de la France.

En termes amicaux, mais avec le fermeté et la franchise que commande l'amitié, le Gouvernement français expose les raisons qui ne lui permettent pas de se rallier aux propositions britanniques, dont l'acceptation équivaudrait pour la France à un déni de toute ses politiques tendant au désarmement progressif de toutes les puissances au sein d'une organisation solide de la paix, et non au réarmement d'une seule puissance, dans des conditions de sécurité précaire.

L'argumentation française aisément se devine :

1° Inconnu de la situation créée par les armements du Reich, dont nul ne songe à prétendre qu'ils sont restés dans les limites fixées par le traité de Versailles ;

2° Inconnu de la situation qui résulterait de l'établissement arbitraire d'un nouvel ordre de choses fondé sur la ruine des contrats existants ;

3° Inconnu résultant de l'absence de garanties d'exécution, seules capables d'assurer aux engagements futurs des chances d'être mieux respectés que les anciens ;

4° Inconnu des destins de la Société des nations, en dehors de laquelle serait conclue une convention de désarmement, sans que l'on sache si l'Allemagne accepte ou non les disciplines du pacte de la S. D. N., dont elle s'est volontairement exclue ;

5° Inconnu de l'utilisation des formations paramilitaires maintenues par le Reich et qui n'entreraient pas dans le calcul des effectifs ;

6° Enfin, inconnu du contrôle, dont on ignore la date d'entrée en jeu, les conditions de fonctionnement et de la durée d'application expérimentale.

LES ÉBOULEMENTS DE ROQUEBILLIÈRE

(Ph. France-Presse.)

LE PONT QUI RELIE LA RÉGION SINISTRÉE AU NOUVEAU VILLAGE QUI ABRITE, A L'HEURE ACTUELLE, LES HABITANTS DONT LES MAISONS ONT ÉTÉ DÉTRUITES.

LES SIX JOURS CYCLISTES DE PARIS

(Ph. Mondial et France-Presse.)

A gauche : L'Italien Guerra se restaura avec le sourire, tandis qu'à droite, le Français Broccardo ne laisse à aucun autre le soin de préparer sa cuisine

L'AFFAIRE DE LA MUTUALITÉ DU NORD

La réponse du bureau de l'Union des Sociétés de secours mutuels aux critiques du Ministre du Travail

Nous avons publié de larges extraits de la lettre que M. Marquet, ministre du Travail, a adressée à M. Langeron, alors Préfet du Nord, relative à l'affaire de l'Union des Sociétés de secours mutuels du Nord ».

On se souvient qu'à la suite du rapport des inspecteurs désignés à cet effet, la « gestion aventureuse » de M. Georges Petit, président général et directeur général, était particulièrement critiquée par le ministre.

M. le ministre du Travail réclamait des explications du Conseil d'administration sur tous les points relevés dans sa lettre.

Le rapport réclamé par le ministre du Travail a été, nous l'avons dit, préparé au cours de l'assemblée du Conseil d'administration, qui s'est tenue, jeudi, à l'Hôtel de la Mutualité. Il a été rédigé par les soins du bureau et communiqué samedi à M. le Préfet du Nord.

M. Langeron, suivant les instructions ministérielles, devait formuler lui-même son avis sur l'ensemble de ce rapport, avant de le faire parvenir à Paris.

Par déférence pour M. le ministre du Travail, la direction de l'Union des Sociétés de secours mutuels tient à laisser s'écouler un certain temps avant de rendre publique sa réponse.

Toutefois, nous pouvons en indiquer les points principaux.

La situation de M. G. Petit

En ce qui concerne la situation de M. Georges Petit, la réponse déclare « que le directeur général n'assistait au Conseil qu'à titre consultatif, que le titre de président général est purement honorifique, que les objets vendus ont été expertisés préalablement, les frais de déplacement payés à forfait, et, qu'enfin, tout ce qui touche aux avantages que M. G. Petit tirait de sa fonction était justifié ».

La comptabilité

Au sujet de la comptabilité, le bureau de l'Union dit :

Il est exact qu'au cours de la période considérée, le service financier a négligé de faire viser la totalité de ses pièces de dépenses.

M. Delannoy a pu se rendre compte qu'à cours de l'année 1933, ces arrements ont cessé, et que les pièces de dépenses sont visées et autorisées à la fois par le président et le trésorier.

La comptabilité sera reprise pour que les régularisations nécessaires soient achevées, que les pièces de dépenses soient complétées, que leur objet soit développé.

L'Union « parasite »

« L'Union est le parasite des œuvres créées », a dit M. Marquet. On répond :

L'Union est la fondatrice. C'est sous son égida et sous son impulsion que ces œuvres ont vu le jour ; il est équitable que, nées de l'Union, elles contribuent, non seulement à sa vie, mais à son épanouissement, et qu'elles restent solidement agrégées autour de la maison mère. C'est par le travail de ses dirigeants que l'Union est devenue prospère, qu'elle a pu se faire la collaboratrice des administrations publiques pour l'application des lois sociales, ce qui, à de nombreuses reprises, a été proclamé par les ministres et les hauts fonctionnaires, tant des administrations centrales que départementales, dans les diverses assemblées.

Les « prodigalités ruineuses »

Au sujet des « prodigalités ruineuses » et des cadeaux, le bureau de l'Union explique :

Quelles sont ces prodigalités ruineuses ?

Des dévoûments récompensés à l'occasion d'événements joyeux par la remise d'un souvenir ;

Des manifestations de reconnaissance et de remerciements ;

Des fleurs à l'occasion d'un mariage et parfois, malheureusement, des couronnes ;

Notre monument aux morts, que nous ne nous attendions point de voir qualifié de dépense abusive ;

L'ensemble de ces dépenses, détaillé avec tant de soin par le rapport de M. le ministre du Travail, s'étend sur une période de cinq ans, et se monte à une somme annuelle moyenne vraiment peu importante.

L'Hôtel de la Mutualité

Voici ce que le bureau de l'Union dit à propos de l'Hôtel de la Mutualité :

L'acquisition de l'Hôtel de la Mutualité remonte à 1924. Elle a été une opération extrêmement avantageuse, ce qui ne saurait être contesté. Dans l'Hôtel de la Mutualité, il y a la Maternité, les services généraux de l'Union, les services de la Caisse Vieillesse-Invalidité.

L'appartement réservé au directeur général, inutilisable d'ailleurs pour d'autres fins, ne constitue qu'une partie réduite de l'Hôtel de la Mutualité, qui a 2.600 mètres carrés. Comment n'aurions-nous pas utilisé en 1930, à l'époque où les terrains avaient augmenté considérablement de valeur, ce terrain de 600 mètres carrés qui nous appartenait depuis 1924, et qui séparait l'Hôtel de la Mutualité et des services administratifs devenus trop étroits de la Maternité, pour y installer les nouveaux services de la Caisse Vieillesse-Invalidité et les nouveaux services créés par l'Union. Le contraire eût été du gâchis.

Nous faisons respectueusement observer qu'il y a là une méconnaissance totale de la valeur des propriétés à Lille et la difficulté de trouver de vastes locaux. Il suffit de comparer notre installation à celle du Service départemental, pour avoir la preuve de ce que nous avançons.

L'achat des terrains

La réponse affirme « que l'achat de terrains en vue de la clinique chirurgicale à Lambersart a été fait à un prix parfaitement normal ».

Contrairement à ce qui est dit dans la lettre ministérielle, aucun terrain n'a été vendu plus de 150 francs le mètre carré.

La recherche d'un terrain pour la clinique chirurgicale a donné lieu à des difficultés et ce n'est qu'après de nombreuses tergiversations que nous nous sommes tournés vers M. Georges Petit, qui possédait un parc qui répondait exactement à nos besoins.

Une expertise fut faite par M. Lesaffre, architecte à Lambersart, vice-président de la Société des architectes du Nord, et qui, par sa situation, était mieux qualifié pour apprécier le prix de ce terrain. Mais, après l'avoir apprécié, il fallait tenir compte des dépenses considérables faites pour son aménagement, par M. Georges Petit, dépenses qui présentaient pour nous une économie sensible, étant des travaux d'assainissement, d'irrigation, de plantations d'arbres, de fleurs, etc., que nous n'aurions pas à supporter et dont nous n'aurions pas à attendre le développement. C'est ainsi que l'opération fut réalisée dans les formes régulières.

Au surplus, le prix de ce terrain était parfaitement normal. N'oublions pas que nous sommes en 1931 et il n'y a pas de crise ; les terrains de ce magnifique côté de Lille sont extrêmement recherchés.

Conclusion

L'Union départementale déclare, dans sa conclusion, « qu'elle a toujours fait face à ses engagements, que ses bilans sont bénéficiaires, que les ressources s'accroissent incontestablement et qu'elle fait confiance à M. le Préfet du Nord et à M. le ministre du Travail pour assurer la pérennité de l'œuvre à laquelle ont été consacrés tant de dévouements et de bonnes volontés ».

LA SUCCESSION DE M. G. PETIT

On sait que M. Georges Petit a donné sa démission.

Depuis, l'Union départementale est gérée par le bureau du Conseil d'administration, aidé dans cette tâche par un directeur intérimaire très versé dans les questions mutualistes.

C'est un homme du Nord qui, nous a-t-on dit, est connu et apprécié de tous les mutualistes, dont il a depuis longtemps gagné l'estime et la confiance. Il appartiendra au Conseil d'administration de ratifier sa désignation.

Nous avons mis nos lecteurs au courant de la combinaison proposée par M. Petit à M. Chautemps, alors ministre de l'Intérieur, et qui devait donner comme successeur à M. Petit, M. Ostrowski, nommé à cet effet préfet et venu s'installer à Lille.

Donc, ainsi que nous le faisions prévoir, cette combinaison échoue.

Cinq mille nègres sont dispersés au moyen de gaz lacrymogènes, à New-York

New-York, 18 mars. — La police a dispersé à l'aide de gaz lacrymogènes une foule de 5.000 nègres qui manifestaient violemment contre la condamnation des nègres de Scottsboro.

La portée des trois nouveaux protocoles italo-austro-hongrois

Rome, 18 mars. — Les trois protocoles italo-austro-hongrois dont le texte n'est connu que des milieux de presse et diplomatiques, sont considérés par ces derniers comme un succès éclatant de la politique italienne.

D'autres milieux les ont accueillis avec plus de surprise, les entretiens des trois hommes d'Etat ayant été précédés d'une campagne de presse suivant laquelle les conversations de Rome devaient avoir un caractère exclusivement économique.

Il apparaît qu'au cours de ces négociations et non suivant le plan préconçu, le protocole politique a peu à peu pris corps. Il indique clairement la portée d'un accord consultatif. Il indique que le protocole politique ne constitue pas un bloc des Etats signataires, puisque son préambule même le présente comme le premier pas vers une coopération plus large avec d'autres Etats. Dans certains milieux non italiens, on s'est étonné que cette porte ouverte à la collaboration d'autres Etats le fût si peu.

Il semble que l'Italie ait redouté qu'une adhésion trop empressée de l'Allemagne à l'accord actuel ne vînt en compromettre la portée.

Si les protocoles politiques dépassent les prévisions, les deux protocoles économiques sont confirmés à ce que chacun pensait à Rome.

On peut noter, toutefois, que la Commission permanente prévue par l'article 4 du protocole n° 2 constitue un organisme inspiré de la Commission permanente de la Petite Entente.

M. LANGERON, NOMMÉ PRÉFET DE POLICE, A QUITTÉ LE NORD

Comme nous l'annoncions hier, M. Langeron, préfet du Nord, a été nommé préfet de police en remplacement de M. Bonnefoy-Sibour, qui retourne à Versailles.

M. Langeron, pendant le séjour assez prolongé qu'il a fait à Lille, a caractérisé son rôle par une bienveillance généralisée à l'égard de tous ses administrés et par une amabilité d'autant plus opérante qu'elle était doublée par la concours à la fois discret et actif que lui prêtait Mme Langeron, femme du monde, artiste et diplomate à la fois.

En face des difficultés de tous genres qu'il rencontra à certaines heures, le haut fonctionnaire eut comme principe d'agir avec la manière douce qui réussit presque toujours dans un pays comme la nôtre, où le sentiment de l'indépendance se concilie avec le respect de l'autorité.

Administrateur très averti, la nouveau préfet de police, dans la mesure où la chose dépendait de lui et sans porter atteinte aux services essentiels du département, s'efforça d'enrayer le glissement vers des dépenses qui commencent à charger trop lourdement le budget.

Il était l'homme qui, chez nous, pouvait être assuré de remplir son rôle utilement. Nous avons la conviction qu'il portera à Paris les éminentes qualités dont il a su faire preuve à Lille, mais nous ne nous dissimulons pas, et il ne se dissimule pas lui-même, qu'il va rencontrer de grandes difficultés ne pouvant où il a été appelé par la confiance du Gouvernement.

Nous souhaitons à M. Langeron bonne chance pour lui sans doute, mais aussi pour le bien public qui est intéressé à ce que l'apaisement se fasse dans des conditions où les hommes qui le réaliseront auront bien mérité du pays.

M. Langeron, qui était rentré de Paris dimanche à 13 h., n'a fait hier à Lille, qu'un court séjour avant de regagner définitivement la capitale par le rapide de 19 h.

Se trouvant dans l'impossibilité de faire ses adieux dans la forme habituelle, le nouveau préfet de police voulut se contenter réunir dans son cabinet les représentants de la Presse régionale.

« J'ai voulu, a-t-il déclaré, vous exprimer mes remerciements sincères et chaleureux pour le concours si précieux que je n'ai cessé de trouver dans la grande presse régionale du Nord, et vous dire le souvenir affectueux que je conserverai toujours de notre collaboration cordiale.

« Etant obligé de résiderai mon poste dès demain, je vous serais reconnaissant de dire le fait regret que j'éprouve de n'avoir pu, soit, au cours d'une cérémonie, soit dans des entrevues, exprimer avant de partir, à mes amis du Nord, aux personnalités, aux représentants des grandes associations du Département, l'émotion que j'éprouve en moment de quitter cette maison où j'ai travaillé de toute ma volonté et de tout mon cœur, durant plus de cinq années.

« Je demanderai à mon successeur, M. Guillon, de m'y recevoir un jour très prochain, pour pouvoir faire mes adieux à mes collaborateurs de la Préfecture qui, avec tant de dévouement et de valeur, m'ont aidé dans ma tâche. »

A ces paroles que M. Langeron avait prononcées avec émotion, M. Henri Langlais, président de l'Association professionnelle des journalistes du Nord, a répondu au nom de ses confrères en remerciant M. le Préfet de la bienveillance qu'il avait toujours témoignée à la Presse dont il avait toujours respecté l'indépendance, sachant que c'était le meilleur moyen d'obtenir une collaboration utile au bien public. Il lui a souhaité pour lui et pour la paix d'obtenir dans son nouvelles fonctions tout le succès qui avait marqué sa carrière administrative dans le Nord.

La manifestation en l'honneur de M. Christiaens, président de la Fédération des Groupements commerciaux du Nord

(Ph. de J. de Ro.)

En bas : UNE VUE DE LA SALLE DU BANQUET.
En haut (au centre) : M. CHRISTIAENS, AYANT A SA GAUCHE M. FERRÉ.

Dimanche a eu lieu, à Lille, une imposante manifestation en l'honneur de M. Christiaens, président de la Fédération des groupements commerciaux du Nord, nouvellement promu officier de la Légion d'honneur.

Un banquet où plus de cinq cents couverts était offert en la salle de l'Orphéon en l'honneur du nouvel officier et d'éminentes personnalités de la magistrature, de l'armée, du commerce et de l'industrie y assistaient.

M. Emile Ferré, président de l'Association des membres de la Légion d'honneur du Nord préside la table d'honneur, entouré du héros de la fête M. Christiaens et de sa charmante jeune femme; de MM. Robin, procureur de la République; Spriet, adjoint au maire; Wiart, président d'honneur de la Fédération des groupements commerciaux du Nord; Lévin Daniel, président du Tribunal de Commerce; le commandant Grotard, président de la section des officiers de réserve; capitaine Dewes, représentant le général Pétin; Aimé Goudsert, président de l'U. N. C.; Louis Watine, président de la Fédération du Nord des familles nombreuses; J. Masson; J. Goudsert et O. Van Petteghem, vice-président, secrétaire-général et directeur de la Fédération des groupements commerciaux; Thaune, consul général de Belgique; Kara, consul de Pologne; des Rotours, Coutel, Delsart, Nicolle, Desprez, députés; Mes Pruvost, bâtonnier de l'ordre des avocats et Olivier, président de la Fédération des anciens combattants; Billiet, président de l'Union des intérêts économiques; Masson, président-adjoint de la Confédération des groupements commerciaux de France; Me Decaux, président des Amitiés franco-belges; Dewavrin, président de la Société de Crédit immobilier, etc...

Au dessert de nombreux discours furent prononcés.

M. Wiart, président d'honneur de la Fédération rendit hommage au dévouement et à l'activité de M. Christiaens à qui il remit au nom de la Fédération, un superbe objet d'art.

M. Daniel, président du Syndicat départemental des marchands de vins et spiritueux présente l'hommage de ses collègues à M. Christiaens.

M. Louis Watine, président de la Fédération du Nord des familles nombreuses, vante à son tour les qualités de M. Christiaens et l'intérêt qu'il porte à de nombreux groupements familiaux.

M. Aimé Goudsert, au nom de l'U.N.C. adresse des vives félicitations à M. Christiaens, capitaine de réserve, blessé quatre fois, titulaire de magnifiques citations qu'il rappela aux applaudissements de l'assistance. Il fit un brillant plaidoyer en faveur de la formule « Servir, non se servir » et porta son toast final à l'union de tous les Français.

Le commandant Grotard, au nom du groupement des officiers de réserve salue en M. Christiaens un brillant officier dont il rappela les éloquents états de service et toutes ses distinctions gagnées au feu.

MM. Masson, au nom des groupements commerciaux de France, Decaux, président Lévin-Daniel, président du Tribunal de Commerce; Robin, procureur de la République; Spriet, adjoint au maire; Lemaire, conseiller de préfecture; Bodin, [illegible] au nom de la Presse et de l'Association de la Légion d'honneur, tour à tour exaltèrent les mérites de M. Christiaens.

Enfin, ce dernier vint dans un remarquable témoignage de sympathie, qu'il venait de recevoir, remercier tous ses amis.

Le drame de la rue Quentin-Bauchart, à Paris

PIERRE NATHAN ET SON AMIE MARIE-LOUISE GUÉRIN *arrêtés à Bruxelles.* (Photos Pulgar et H.-T.T.).

Bruxelles, 18 mars. — On attend, au Parquet de Bruxelles, les documents qui doivent arriver de Paris pour permettre de continuer l'enquête sur l'assassinat de Mme Hérel, cette jeune femme trouvée morte dans la salle de bain d'un hôtel parisien.

Un nouveau vol de bijoux a été découvert à charge de l'assassin Pierre Nathan, et de son amie, arrêtés à Bruxelles, ainsi que nous l'avons relaté. Il s'agit d'un collier valant 15.000 francs, que Nathan déroba chez la couturière de son amie, pendant que celle-ci essayait des robes.

On a découvert aussi qu'au cours de sa misérable existence, l'assassin de Mme Hérel a volé 180.000 francs de bijoux appartenant à sa grand'mère.

Les deux inculpés continuent à se charger mutuellement des crimes et délits qu'on leur reproche.

M. Bonhoure, l'un des gagnants de cinq millions, échappe à un accident d'auto

Marseille, 18 mars. — Près de Marignane, l'automobile de M. Bonhoure, qui gagna un lot de cinq millions à la Loterie nationale, est entrée en collision avec une autre voiture.

M. Bonhoure est indemne, mais sa femme et deux autres personnes ont été assez sérieusement blessées.